



MARIE-HELENE AMIABLE
DEPUTEE DES HAUTS-DE-SEINE
MAIRE DE BAGNEUX

Question orale de Marie-Hélène Amiable
Membre de la Gauche démocrate et républicaine
Mardi 25 mars 2008

Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la suite de la remise en février dernier du rapport sur le logement étudiant, vous avez indiqué avoir « décidé d'atteindre les objectifs du plan Anciaux à la fois en matière de rénovation et de construction ». À cette occasion, vous avez précisé que votre ministère consacrerait 620 millions d'euros en quatre ans au logement étudiant.

Je souhaiterais appeler votre attention sur le cas particulier de la résidence universitaire Jean-Zay d'Antony, voisine de ma circonscription dans les Hauts-de-Seine. Elle a été édifiée en 1955 par Eugène Beaudouin, élève de Le Corbusier. Qualifiée de « cité modèle » en raison des nombreux services proposés aux étudiants, elle a vu passer des personnalités illustres, dont certaines se sont assises sur ces bancs.

Le rapport Anciaux souligne que la taille et la localisation de la résidence universitaire d'Antony lui confèrent une « vocation régionale » pertinente, permettant les déplacements des étudiants vers plusieurs sites universitaires. Il ajoute néanmoins que ses bâtiments continuent de se dégrader et qu'elle « aurait dû déjà être réhabilitée ». Il préconise que l'avenir de cette cité, la plus grande d'Europe avec ses 2 100 chambres, soit « rapidement examiné afin de proposer des solutions de réhabilitation, conformes aux normes et standards de confort actuels ».

Je souhaiterais donc vous interroger, madame la ministre, sur les conditions dans lesquelles vous comptez organiser le financement de cette réhabilitation urgente, dont le montant est estimé entre 45 et 50 millions d'euros, alors que la compétence du logement étudiant a récemment été transférée à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres et que le maire d'Antony a dit son intention d'engager la destruction de la résidence Jean-Zay pour construire de petites unités sans garantie quant à leur caractère social.

Le contexte national a été qualifié de « dramatique » par la ministre du logement et de la ville et l'Observatoire de la vie étudiante l'a confirmé en évaluant à un tiers la part des étudiants qui peinent à trouver un logement. Vous avez, vous aussi, signalé l'urgence des réponses à apporter à la qualité des campus étudiants, cadres de vie et de travail, facteurs de réussite et d'ascension sociale. Sachant que la cité universitaire d'Antony représente 16 % des logements sociaux étudiants d'Île-de-France, quel plan de réhabilitation comptez-vous conduire pour la sauver de la destruction et permettre à ses étudiants de se loger dans des conditions de sécurité et de confort ?

La réponse du Gouvernement :

Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche – Le rapport Anciaux qui m'a été remis en février a d'abord été l'occasion d'un constat partagé entre tous les acteurs du logement étudiant : il existe 154 000 chambres en cité universitaire CROUS, et 40 000 chambres supplémentaires sont nécessaires dans les grandes villes universitaires, dont un tiers en Ile-de-France. Nous devons mobiliser tous les moyens disponibles pour confirmer les objectifs assignés par le premier rapport Anciaux – la réhabilitation de 7 000 chambres et la construction de 5 000 autres chaque année.

Mme Boutin et moi-même avons donc annoncé une série de mesures à cet effet. Il s'agit par exemple de développer de nouvelles formes de logement étudiant ; nous allons donc travailler sur la colocation et le logement intergénérationnel, pour lequel nous créerons un cadre législatif spécifique. Nous voulons aussi faciliter l'accès au logement pour tous les étudiants en mettant en œuvre les annonces du Président de la République sur la réduction du dépôt de garantie et son paiement échelonné ou sur la suppression progressive de la caution.

J'ai par ailleurs lancé la semaine dernière une étude sur deux sites tests – Marseille et Villetaneuse – afin de mesurer l'intérêt de recourir aux partenariats public-privé pour financer la construction de logements étudiants.

S'agissant des constructions et des réhabilitations nouvelles, nous nous donnons aussi les moyens de remplir les objectifs du plan Anciaux d'ici à 2014, usant pour cela de différents outils, dont l'augmentation du budget – de 11 %, ce qui permettra de tripler le nombre des constructions en 2008 par rapport à 2007 –, et l'extension à tout le territoire de l'accès au « prêt à taux très avantageux ».

De fait, le logement étudiant est un problème aigu en Île-de-France. Aussi, pour prolonger les États généraux du logement, nous organiserons dans les mois qui viennent une grande conférence sur le logement étudiant dans cette région, conférence qui réunira tous les acteurs : régions, villes, intercommunalité, rectorats, préfets, CROUS, bailleurs sociaux, offices HLM, représentants des bailleurs privés.... Cette conférence sera précédée par une large concertation dans chaque département. La question du logement étudiant en Île-de-France doit être abordée de manière globale et il faut notamment tenir compte des transports en commun ; c'est dans ce cadre que doit être traité le cas particulier de la résidence d'Antony. Nous travaillons déjà avec les différents acteurs locaux à identifier les pistes possibles. Quelle que soit la solution qui sera retenue, il est indispensable de ne pas diminuer la capacité d'accueil de l'académie, mais au contraire, de l'augmenter. Ce travail complexe est engagé, et nous espérons pouvoir bientôt présenter des propositions pour la région.